



Volume: 2, Issue: 10, 330-337

Oct 2015

www.allsubjectjournal.com

e-ISSN: 2349-4182

p-ISSN: 2349-5979

Impact Factor: 5.742

Mel Meledje Raymond

Université Alassane Ouattara

de BOUAKE (Côte d'Ivoire)

08 B.P 1033 Abidjan 08

L'interculturalité dans les communautés lagunaires Ahizi (Côte d'Ivoire) : une problématique du vivre ensemble

Mel Meledje Raymond

Abstract

Interculturality within the meaning of reciprocal acceptance of people, culture and living together in peace is down between Ahizi natives and Beninese foreigners in studied communities after unfortunate events in the past. But even if today there is closeness between the two communities mutual distrust still makes difficult the negotiation of borders. Hopefully well lubricated mechanisms of community management and border negotiations will enable communities to achieve it.

Keywords: Interculturality, living together, frontiers, cohabitation, community, native, unknown, negotiation.

Introduction

Les Ahizi constituent un groupe ethnique diversifié, installé comme les Alladian, les Ebrîé et les Odjoukrou le long du bassin occidental de la lagune dite Ebrîé, au sud de la Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, ces lagunaires, par l'effet des migrations sur la bande littorale maritime et lagunaire, ont tissé des relations de voisinage, d'alliances et d'activités de survie. Ainsi, une longue histoire commune de cohabitation et d'activités de pêche, de commerce et d'agriculture (Augé M., 1968 ; Memel-Foté H., 1980 ; Mel Mèlèdje R., 1994, 2010 ; Allou Kouamé R., 2002) a renforcé leurs liens. Aussi, sont-ils marqués par les mêmes ordres sociaux (classes d'âge, chefferie, parenté, matrilinearité), de sorte à vivre une cohabitation apaisée. Mais à l'intérieur des communautés ahizi particulièrement, la cohabitation avec les populations venues d'ailleurs n'est plus au beau fixe. Car les règles de la matrilinearité qui les régissent (Mel Mèlèdje R., 2010) et celles de cohabitation quotidienne ne sont plus respectées ni par des autochtones, ni par des étrangers.

Dès lors, l'interculturalité qui devait être le ciment des relations entre communautés devient un obstacle, mieux une source de contestations, de menaces et de conflits entre elles dans la fluidité des communications. Les anciens des deux communautés éprouvent de la résistance dans ces relations ou de la méfiance réciproque dans les manifestations culturelles. Ils profèrent des menaces d'insubordination aux lois internes contre les étrangers et la jeunesse impénitents. Les générations montantes autochtones et étrangères nées dans les villages ahizi outrepassent quant à elles les conseils des aînés et brandissent leur citoyenneté ivoirienne comme passeport entre communautés. Ainsi, voit-on naître par-ci, par-là de nouvelles contestations souvent « chaudes » entre les anciens (autochtones et allogènes) et leurs progénitures (autochtones et étrangers) ; des contestations qui tourment aux rixes ou aux conflits rangés entre groupes (d'anciens et de jeunes). Et la quiétude des villages en est troublée de temps à autre.

Dans la littérature des Sciences Humaines relatives à l'anthropologie politique, à l'interculturalité (le vivre culturel des groupes hétérogènes organisés pour vivre ensemble) ou à l'altérité (vivre-ensemble différents) chez les peuples lagunaires (Loyer P., 1702 ; Roussier P., 1936 ; Mouezy, H., 1954 ; Atger P., 1962 ; Augé M. 1968 ; Memel-Foté H., 1980 ; Diabaté H., 1988 ; Allou Kouamé R., 2002 ; Mel Mèlèdje R., 2002), les chercheurs ont souvent mis l'accent sur le peuplement, le brassage des populations et les activités communes. Mais, les études sur l'interculturalité à l'intérieur des communautés villageoises sont peu ou prou mobilisées; ainsi naît notre intérêt pour cette étude.

Alors, nous nous demandons : pourquoi les leçons de cohabitation pacifique assimilées et pratiquées durant de nombreuses années ne prévalent-elles plus aujourd'hui dans les villages ahizi, et particulièrement dans ceux situés sur la rive-sud lagunaire adossée au pays alladian, le long du littoral maritime? Pourquoi, la révolution (liberté, citoyenneté ivoirienne et nouveaux

Correspondence

Mel Meledje Raymond

Université Alassane Ouattara

de BOUAKE (Côte d'Ivoire)

08 B.P 1033 Abidjan 08

modes de vie) des générations montantes autochtones et étrangères n'est-elle pas suivie par les anciens dans les villages ahizi? Aussi, pourquoi, des anciens autochtones revenus des grandes villes pour la retraite au village ne ménagent-ils pas tout le monde pour faire comprendre que les temps ont changé et qu'il faudrait accepter les différences? Enfin, pourquoi les populations venues d'ailleurs ne veulent-elles plus se laisser abuser, malgré les mesures impopulaires des autochtones ?

Bref, l'objectif de cette étude est de tenter d'analyser et de comprendre les résistances internes ou la méfiance réciproque à l'interculturalité et aux modes de vie différents dans des villages ahizi.

La thèse soutenue est la suivante : la trop grande liberté des générations montantes et la réticence des populations étrangères à l'application des lois internes jusque-là admises amènent les Ahizi, particulièrement des villages étudiés, à prendre des mesures impopulaires qui frisent l'exclusion...Ce qui constitue, en tout état de cause, un frein à l'interculturalité. Ainsi, dans une première partie, nous présenterons les Ahizi à travers leur peuplement, leur cohabitation avec les communautés étrangères et quelques points saillants de leurs cultures. La deuxième partie sera consacrée à l'étude des enjeux de l'interculturalité et des conflits subséquents entre communautés ou entre générations. La dernière partie tentera d'analyser et de comprendre le blocage de l'interculturalité et ses conséquences prévisibles sur l'ensemble des communautés ahizi et les communautés circonvoisines.

La méthode socio-anthropologique et l'analyse comparative y seront mobilisées pour en donner l'éclairage, car elles permettent à notre avis de maîtriser et de comprendre au mieux les différents éléments qui s'y interfèrent.

I- Les AHIZI : peuplement et cultures

I-1- Peuplement

Le pays ahizi ne constitue pas une entité territoriale. Il représente plutôt une très grande diversité, en dépit de la taille réduite du groupe. Une partition linguistique qui permet de distinguer les Aporo, les Mobou et les Lélou, offre un indice de peuplement. Des traditions orales soutiennent l'origine occidentale de tous les villages ahizi, c'est-à-dire venus du pays Krou ; mais, en réalité des chercheurs (Diabaté Henriette, 1988 ; Allou Kouamé R, 2002, Memel-Fotê H., 1980 ; Mel Mèlèdje R. 2010) distinguent deux principales souches de provenance : de l'est (souche Akan) et de l'ouest (souche Krou) et que les premiers Ahizi installés probablement à la fin du XVIIe siècle début XVIIIe siècle sont les Apro dont sont issus les villages de Tréfédji, Tabôt, Allaba, Kôkô et Bapo. À propos de la souche orientale, des missionnaires ont rapporté que des flux migratoires ahizi sont partis du royaume d'Axim. Il s'agirait des Ewotrê pour les uns, des Ehotilé pour les autres. En effet, ces derniers ont fui la domination Agni-Sanwi après la bataille de Monobaha (Mouzy H., 1954) pour se réfugier un temps soit peu chez les Abouré, puis, ils prirent la direction de l'ouest et s'installèrent en pays Odjoukrou et Alladian. Ce sont les Dja. Ils contribuèrent au peuplement de Nidz-Assoko, Abranienmiembo, Atoutou, au bord de la lagune ébrié (Allou Kouamé R., 2002).

Les communautés villageoises ahizi principalement concernées par cette étude (Allaba, Bapo, Koko, Tabot) ont accueilli d'importantes communautés étrangères, particulièrement les *Awran*, d'origine béninoise. Rappelons que dans l'ensemble, l'accueil et l'installation des communautés étrangères ont été plus ou moins favorisés par le commerce précolonial, d'abord avec les Hollandais (XVIe

siècle), les Portugais (XVIIe siècle), les Anglais (XVIIIe siècles); ensuite, avec les Français (fin XIXe et début XXe siècles) ; puis de nos jours, par les pays africains indépendants qui pratiquent une politique d'intégration régionale, *a fortiori*, ouest-africaine. Cette politique ouest-africaine a permis aux ressortissants de pays voisins d'immigrer plus facilement et de cohabiter avec les autochtones des pays hôtes : tel est le cas des Ahizi et des communautés béninoises étudiés.

I-2- Cultures

Rappelons que le pays ahizi est caractérisé par une diversité de populations qui manifeste des cultures bien distinctes. Mais, dans ce foisonnement de populations et donc de cultures, celle des Akan venus principalement de l'est (Ghana) est dominante. Les populations venues de l'ouest (pays krou) ont également conservé des traits manifestes de leurs cultures qui les distinguent de temps à autre des autres. C'est pourquoi, dénommés par la suite Akan-lagunaires, les Ahizi comme bien d'autres groupes ethniques forment des communautés aux cultures hétérogènes entrelacées autour d'une activité commune : la pêche dans la lagune ou dans l'océan atlantique. Ainsi, naît entre les Ahizi une culture de pêche fortifiée par le régime matrilineaire et le système des classes d'âge communs aux Akan-lagunaires. Mais dans cette culture, l'ouverture et l'accueil des populations étrangères constituent des valeurs cardinales de leur système politique. Et ces valeurs sont d'humanisme ou de fait.

Au niveau des manifestations culturelles, les communautés autochtones ahizi célèbrent presque toutes la fête des classes d'âge dite « fête des générations » et/ou la fête des richesses ou encore « fête de l'*Éb-eb* » (prise du pouvoir suprême dans gouvernement du village) empruntées aux Odjoukrou (Memel-Fotê H., 1980, 2007 ; Mel Mèlèdje R., 1994). Mais avant, dans l'ensemble de ces communautés étaient célébrés des cultes ou fêtes anciennes comme celle du *Balaleba*, « culte du rocher » à Allaba ou celle des morts, des dieux fondateurs et protecteurs des localités ou de la déesse de l'eau. Aujourd'hui, presque toutes ces fêtes anciennes sont abandonnées parce que ces communautés autochtones sont devenues chrétiennes. Aujourd'hui également, dans les communautés béninoises des villages ahizi, le culte du *Vodun*, surtout du *Vodun-Adja-Fôn* continue de régir, malgré le christianisme ambiant, la vie des membres. En effet, les célébrations nocturnes du *vodun* à l'intérieur des communautés béninoises est une des raisons qui justifient l'éloignement de celles-ci des autres communautés du village, comme c'est particulièrement le cas à Tabôt, à Bapo, à Kôkô (l'île de Kôkô) et à Allaba. À Allaba principalement, les Béninois célèbrent la fête nationale de leur pays d'origine sur la place du village... Mais, dans ces derniers temps, la célébration de cette fête et les manifestations culturelles qui s'en suivent (danses des masques...) sont interdites par les autorités villageoises. Cette interdiction constitue jusqu'à ce jour un point d'achoppement ou de discorde entre communautés.

II- Interculturalité et conflits entre communautés en pays ahizi

II-1- De l'interculturalité

Si le terme « interculturel » signifie entre les cultures, il va sans dire, que le terme fait appel à la réciprocité, à l'échange, au dialogue, à l'hétérogénéité dans les relations entre les cultures (Claude Claret, 1993). Voilà pourquoi, l'interculturalité désigne le vivre culturel de groupes hétérogènes, organisés pour vivre ensemble. Et Claude Lévi-

Strauss va encore plus loin en précisant que « *l'exclusive fatalité ou encore l'unique tare qui puisse affliger un groupe humain et l'empêcher de réaliser pleinement sa nature, s'est d'être seul* ». Pour dire que l'homme est condamné à vivre en société, à entretenir des liens avec ses semblables, s'il veut donner un sens à sa vie. L'interculturalité s'inscrit donc dans une dynamique interactionnelle qui suppose le respect de la différence, même si l'école, l'entreprise, l'église et bien d'autres poussent à l'uniformisation, à l'optimisme. Bref, l'interculturalité donne la possibilité aux hommes de se forger une nouvelle place et une nouvelle identité dans un espace social nouveau. De la sorte, elle permet de trouver des alternatives communes aux questionnements des hommes appelés à cohabiter.

Alors, comment l'interculturalité peut-elle devenir un obstacle au vivre ensemble dans les communautés ahizi étudiées ?

S'il est vrai que l'étrangeté de l'étranger n'est toujours pas bien comprise ou appréciée ou encore fait peur pour être entièrement acceptée dans un espace social dominé par un groupe ethnique autochtone, par contre, dans les activités communes de survie, elle crée, *de facto*, la cohabitation et forge l'évidence de l'alternative pour sauver le vivre-ensemble. Tel a été le cas jusqu'à une date récente dans les communautés villageoises ahizi étudiées. En effet, établis depuis de longues années dans les communautés autochtones ahizi, les communautés étrangères ont une organisation sociale interne qui dispute avec celle des villages-hôtes autochtones. Aussi, participent-elles plus ou moins aux activités de développement de ces villages. Alors, qu'est-ce qui justifie dorénavant la méfiance des anciens vis-à-vis des étrangers et l'entêtement des générations montantes à outrepasser les conseils des anciens et les lois de l'autochtonie ?

II-1-1- Enjeux de l'interculturalité et conflits

II-1-1-1- Des enjeux

Si penser l'interculturalité, c'est imaginer un processus qui met en interaction des individus ou des communautés humaines appartenant à des systèmes culturels hétérogènes, c'est aussi créer un cadre commun où ces individus ou communautés sont acceptés et intégrés. De la sorte, l'interculturalité suppose un effort constant de négociation des « frontières » par les individus ou les groupes eux-mêmes qui acceptent de s'inscrire dans cette dynamique interactionnelle, de se forger une place et de se reconnaître une nouvelle identité dans un espace social nouveau. Enfin, l'interculturalité suppose le respect et l'altérité dans cet espace nouveau de vivre ensemble différents.

Mais, dans un contexte villageois où les règles de l'autochtonie sont encore en vigueur pour garantir d'une façon la sécurité, l'identité et le vivre ensemble d'une population autochtone donnée, l'intégration des communautés étrangères aux villages-hôtes (soit par humanisme, soit de fait), demeure de surface, si la peur aux différences est effectivement observée. Et cette situation est réellement constatée dans les villages ahizi étudiés. Nous y avons observé également des oppositions et même des conflits rangés entre groupes ou communautés. Bien sûr, elle empoisonne la vie de relations dans ces villages ou étouffe l'interculturalité naissante. Alors, que révèle cette situation ou quels en sont les en-dessous ?

A notre avis, cette situation soulève deux préoccupations majeures : le problème de la double citoyenneté et le principe de « négociation des frontières » de manière générale dans des villages africains autochtones et particulièrement dans villages ahizi étudiés.

II-1-1-1-1 De la double citoyenneté

La double citoyenneté peut être entendue comme le fait de celui qui est reconnu citoyen dans deux Etats, deux sociétés ou plusieurs. Certes, dans la plupart des groupes ethniques qui peuplent le sud de la Côte d'Ivoire, l'existence d'une telle citoyenneté est attestée : une citoyenneté locale et une citoyenneté nationale.

La citoyenneté locale : Les groupes ethniques qui en réclament ou l'obtiennent, continuent de se régénérer même aujourd'hui par des fêtes traditionnelles, *a fortiori*, les cérémonies d'initiation à la vie adulte ou des épreuves d'attestation à la citoyenneté exigées aux jeunes filles et aux jeunes gens, et articulées aux systèmes politiques traditionnels locaux plus ou moins en vigueur. Tels sont les cas chez les Alladian, Ahizi, Ebrié et Odjoukrou, conformément à leurs systèmes politiques anciens des classes d'âge. Sur ce point, l'exemple du *Low* (pour les jeunes gens) et du *Dédiakp* (pour les jeunes filles) chez les odjoukrou est éloquent. Ces cérémonies font en effet naître à la vie adulte, définissent les statuts et les rôles politiques des citoyens initiés et de ce fait font d'eux des autochtones ou des originaires du pays, de la région, du village. Cette citoyenneté est considérée par les autochtones comme la « première » ou l'« originale ».

La citoyenneté nationale : Les États modernes africains et particulièrement l'Etat moderne ivoirien, à l'instar des nouveaux Etats européens (après la Révolution) ont décidé de faire des sujets de sociétés traditionnelles habitant désormais un nouveau pays, des citoyens capables de prendre en main leur destin. De la sorte, la participation de ces citoyens à la vie publique nationale (à travers les moyens juridiques de la citoyenneté) est à notre avis le meilleur garant des droits fondamentaux de l'homme. Du coup, à ce haut niveau, ces citoyens deviennent des nationaux appartenant à la grande communauté nationale. Autrement dit, la nationalité devient le lien qui rattache un individu à un grand groupe que certains définissent comme naturel. Et ici ce groupe coïncide avec l'Etat. Ce lien est donc juridique et politique. Mais, pour les Ahizi comme pour l'ensemble des lagunaires, cette citoyenneté nationale est considérée comme « seconde », et n'a de valeur intrinsèque à leurs yeux qu'ajoutée à la citoyenneté locale, la « première ».

Voilà pourquoi, pour les autochtones Ahizi « *ceux qui ne brandissent que la citoyenneté nationale comme passeport entre communautés dans les villages* », ne sont pas considérés comme de vrais autochtones, mais, des « Ivoiriens à moitié ». Parce que pour eux, être Ivoirien, c'est non seulement acquérir la citoyenneté nationale, mais surtout « naître » ou « renaître » citoyen local. Cette double citoyenneté fait du citoyen un être réellement ancré depuis sa naissance ou renaissance dans un territoire ethnique autochtone, initié comme les autres à la vie adulte par des épreuves d'endurance physique et morale qui caractérisent la vie des hommes et des femmes de ce territoire. Certes, ce citoyen devra aimer son « pays », respecter et revaloriser les acquis, les modes de vie et les lois pour en être ressortissant-défenseur.

II-1-1-1-2- De la négociation des frontières

Avec les indépendances et la mondialisation, le décor est ainsi planté pour une révision des modèles, des « être au monde » et de la vision du monde et des choses dans les pays africains. Mais davantage, le tournant contemporain du vivre ensemble « lance » d'une façon des appels répétés aux changements, aux bouleversements, mais aussi à l'ouverture et à la coopération. Voilà pourquoi, les systèmes politiques anciens, la préservation de l'espace ancestral, de la coutume et des lois

autochtones qui sont de légitimes préoccupations des autorités villageoises autochtones pour garantir un minimum de sécurité, d'identité et de vivre ensemble, doivent être révisées au contact des groupes voisins et des exigences de la modernité : plus d'écran protecteur ; tous doivent se produire, se défendre et se reproduire pour exister (Terray E., 1978 ; Mel Mèlèdje R., 1994). Dans ce contexte, les anthropologues savent bien qu'un regard critique doit être porté sur le vivre ensemble des communautés autochtones et sur leurs activités de survie afin de nous faire comprendre davantage, par exemple, l'exacerbation des conflits ou des discours à caractère identitaire sous lesquels se cache le piège identitaire. En un mot, ils doivent faire comprendre l'impérieuse nécessité des communautés à négocier les « frontières », comme en appelle constamment Michel Agier (2013 :129-133), afin qu'elles soient mieux connues et qu'elles se reconnaissent elles-mêmes comme telles et qu'elles s'ouvrent et partagent avec les autres.

Ainsi, dans le cas des communautés ahizi et béninoises, celles-ci devraient être habitées par un esprit d'ouverture, un réalisme et un activisme courtois, et accepter les différences, respecter ou renégocier en toute quiétude les règles minimales de cohabitation qui les régissent. Car l'identité que manifeste d'une façon la citoyenneté locale est aussi virtuelle. Claude Lévi-Strauss le dit bien : « *L'identité est une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses, mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle. (...) Une limite à quoi ne correspond aucune expérience* » (1987 : 332) Ce qui revient à dire qu'il faudrait déconstruire l'identité en récusant le mythe d'insularité qui la couvre. Mais, dans la réalité des villages ahizi, il existe des points non négociables qui font achoppement avec les étrangers : le respect scrupuleux des plans d'eau et des périodes de pêche, l'acquittement des redevances d'habitation ou d'allocation et l'acceptation réciproque. Les manifestations culturelles des étrangers sur la place publique du village devraient respecter les sensibilités autochtones et faire l'objet d'une commune mesure.

Bref, en acceptant de fait ou par humanisme les communautés étrangères, les Ahizi ne devraient plus se dire qu'ils vont « se perdre en perdant », même si l'insularité qui couve l'autochtonie est violée. Certes, les points dits non négociables devraient donc subir une flexibilité jugée normale.

II-1-1-2 Des conflits

• Cas de la communauté villageoise de KÔKÔ et des Béninois-pêcheurs

Dans les débuts, les pêcheurs Béninois étaient accueillis et intégrés aux habitants du village de KÔKÔ au bord de la lagune Ebrié. Après plusieurs années de cohabitation, celle-ci est devenue pénible, vu le nombre important des membres de la communauté étrangère béninoise. Alors, cette dernière a demandé à prendre distance et à délocaliser de quelques mètres de la communauté autochtone, toujours au bord de la lagune. Quelques années plus tard, l'insalubrité gagne le village et surtout la partie habitée par la communauté béninoise. Convoquée à une assemblée villageoise, les responsables du village reprochèrent aux Béninois l'amoncellement inquiétant des immondices et des déchets de tout genre dans leur quartier et particulièrement au bord de la lagune ; le non-respect des prescriptions de cohabitation des débuts ; disparition fréquente et sans justification des enfants des deux communautés ; cérémonies nocturnes prolongées et bruyantes. Ainsi, de disputes en disputes, l'assemblée se

termine par une bagarre généralisée provoquée par des jeunes gens. Heureusement, les anciens ont pu la circonscire promptement. Mais, c'est l'entêtement de la communauté béninoise sur ce qui lui est reproché et les conflits fréquents entre jeunes des deux communautés qui ont fini par exaspérer les autochtones. Pour finir, les anciens autochtones demandent à la communauté béninoise de délocaliser sur l'île de KÔKÔ. Et c'est ainsi que celle-ci prend désormais possession de l'île ; mais, des besoins professionnels et familiaux dictent les rencontres avec les autochtones.

• Cas de la communauté béninoise d'Allaba

Les Béninois-pêcheurs accueillis depuis belle lurette à Allaba ne proviennent pas tous de la même région au Bénin. C'est au fur et à mesure que la communauté s'agrandit en nombre et que les conflits entre se font fréquentes que l'on y distingue deux groupes aux origines différentes. Généralement dans leur communauté, ce sont des problèmes de femme et de pêcheurie qui les divisent davantage. Et le dernier événement qui les mit en conflit avec une rare violence est la disparition d'un jeune béninois trouvé mort dans la pêcheurie de ses parents. L'enquête a prouvé qu'il s'agit d'un règlement de compte entre jeunes béninois de groupes distincts. L'affaire fait grand bruit et des bagarres en chaînes s'ensuivent dans la communauté béninoise. Après l'enterrement du mort, les autorités autochtones du village convoquent à une réunion les responsables de la communauté béninoise. Les pourparlers de recherche d'une solution durent trois jours. A la fin, les autorités villageoises proposent aux Béninois la création d'un deuxième quartier béninois. Ces derniers acceptent la proposition. Mais, celle-ci est assortie de consignes fermes de sorte que plus jamais de pareils événements ne se reproduisent. Ainsi, les Béninois créent leur deuxième quartier à bonne distance du premier.

• Cas de la communauté villageoise de Bapo et de la communauté béninoise

À Bapo comme à Kôkô, l'eau est particulièrement poissonneuse parce que traversée par de forts courants qui entraînent de milliers d'êtres marins. La communauté béninoise y est nombreuse et pratiquent spécialement la pêche aux crabes, aux écrevisses et aux petits poissons. Le brassage des populations à Bapo a permis aux étrangers de prendre femmes dans la communauté autochtone, mais l'inverse semble être interdit. C'est ainsi que le jeune Ahizi, Nidri Albert, va en faire les frais : il tombe amoureux de la jeune Béninoise Bawa ; mais, les deux amoureux ne se rencontrent qu'en cachette à la nuit tombante ou à la faveur d'une rencontre à Dabou, ville voisine. Et voilà que la dulcinée tombe enceinte, et ses parents l'incitent à nommer l'auteur de la grossesse. C'est ainsi que Nitri Albert est désigné. Mécontents de l'appartenance ethnique de ce dernier, les parents de la fille lui intiment l'ordre d'avorter pour ne pas être bannie de la communauté béninoise. Bawa refuse d'exécuter l'ordre et s'enfuit avec son amant se réfugier dans un autre village ahizi où il n'existe pas de communauté béninoise. Mais convoqué au village pour un problème familial, Albert sera mortellement blessé par des jeunes Béninois en embuscade. La nouvelle de l'incident d'Albert met en colère la communauté autochtone qui va en guerre contre la communauté béninoise. Cette dernière quitte le village en débandade. Quatre mois plus tard, une forte délégation composée des responsables de l'administration communale de Jacquville dont dépend Bapo et des chefs de communautés ahizi et béninoises, entame les pourparlers de paix à Bapo.

Ces pourparlers prennent fin quatre mois plus tard. Les Ahizi acceptent donc une nouvelle cohabitation, mais assortie de conditions parmi lesquelles la réduction du nombre des Béninois à Bapo, l'acceptation et le respect de la différence, et l'éloignement de la communauté béninoise des activités du village. L'éloignement des Béninois prend également la forme de délocalisation et de construction d'un nouveau quartier sur un autre espace du village *''pas trop loin, ni pas trop près''* des habitations autochtones, mais avec possibilité de rencontres occasionnelles.

• **Cas de la communauté autochtone ahizi de Tabôt et des communautés allochtones et allogènes**

Tabôt, localité ahizi, à proximité du faubourg N'djèm qui accueille aujourd'hui le *''Pont de Jacquville''*, est habité par des autochtones Ahizi, Alladian, Fanti (allochtones) et des Béninois (allogènes). Sous la Présidence de Laurent Gbagbo, Tabôt a été créé commune rurale. Mais sous celle d'Alassane Dramane Ouattara, cette commune est dissoute comme bien d'autres. Et des membres de communautés allochtones et allogènes de Tabôt ont rejoint leurs compatriotes au faubourg de N'djèm. Mais, le problème de la gestion du bac va davantage diviser les communautés et par ricochet affaiblir l'autorité de Tabôt sur N'djèm que réclament d'ailleurs les Alladian. Alors, des conflits éclatent entre communautés (les Alladian et les Béninois combattent les Ahizi et les Fanti). Dans la foulée, des Béninois restés à Tabôt sont pris à partie par les Ahizi. Après les hostilités provoquées par la gestion du bac, le problème des communautés ahizi et béninoise est remis sur le tapis dans la localité. Des rencontres de recherche de paix se succèdent, mais, sans succès véritable. L'interculturalité d'ailleurs très appréciée en ses débuts par les deux communautés va en souffrir : les relations intercommunautaires sont interrompues, puisque les Ahizi se sentant trahis par les Béninois, décident de ne plus recomposer avec eux et de les éloigner de leur localité. Mais, des intérêts professionnels, en l'occurrence la pêche, et les alliances matrimoniales vont les rapprocher occasionnellement. Quant aux Alladian et Ahizi, adversaires d'hier, ils vont renouer leurs liens et leur légendaire coopération. Aussi, le nouveau rattachement administratif de Tabôt à Jacquville ces dernières années va davantage les rapprocher.

II-2- Que retenir de l'interculturalité et de la typologie des conflits ?

II-2-1- Au niveau de l'interculturalité

Généralement dans les villages ahizi étudiés, l'accueil des étrangers est facilité pour une cause principale : la pêche dans la lagune et par ricochet, le commerce de poisson. Mais par-dessus tout, c'est l'humanisme des autochtones qui soutient et anime la coopération à la vie et aux activités quotidiennes des villageois et des étrangers. De la sorte, les autochtones doivent protéger les étrangers et les inviter à s'intégrer réellement au village. En retour, les étrangers doivent respecter les règles de vie commune, les institutions autochtones et les personnes qui les incarnent. C'est ainsi que les premiers étrangers accueillis sont demeurés de longues années dans villages ahizi sans être inquiétés. Les échanges occasionnels, le partage d'expériences professionnelles, les alliances matrimoniales, l'école du village pour tous les enfants du village et bien d'autres ont été ou demeurent des facteurs qui facilitent et fortifient le rapprochement, la compréhension mutuelle et l'ouverture des uns et le respect des autres.

Mais, cette *''com-pénétration''* et cette *''com-préhension''* d'hier seront perverties par les descendants d'étrangers ou les nouveaux venus, et même par les nouveaux autochtones : mauvaise interprétation des rapports, méfiance réciproques, échauffourées, résistance à certaines manifestations culturelles, utilisation défiée de la citoyenneté ivoirienne, nombre grandissant des étrangers *mals*, fréquentes bagarres entre jeunes de communautés différentes etc. Ainsi, voit-on s'évanouir petit à petit l'interculturalité d'hier et laisser place à une culture dite ivoirienne hybride de tendance isomorphe et ténue. Conséquence, les anciennes alliances interethniques se vident de leurs contenus, ou deviennent fades ou encore de façade devant les aléas de la modernité et des nouveaux regroupements politiques et administratifs. Dès lors, il est souhaitable qu'une nouvelle volonté politique plus active et plus coopérative s'impose aux villageois et à leurs hôtes afin de redonner vie à leur interculturalité qui exige de tous la négociation continuelle des *''frontières''* et l'ouverture aux autres pour sauver le vivre-ensemble.

II-2-1-2- Au niveau de la typologie des conflits

• **Les causes des conflits**

Des quatre cas de conflits, les causes sont multiples ; mais celles qui retiennent davantage notre attention sont les suivantes : nombre important des Béninois dans les villages autochtones, bagarres récurrentes des jeunes gens des communautés différentes, non-respect des règles et trahison de la communauté béninoise.

→ Le nombre croissant des *mals* dans une communauté étrangère habitant un village autochtone est souvent appréhendé comme une source potentielle de conflits. Car, les *mals* n'acceptent pas longtemps la frustration, et la tendance à l'autodétermination et à la vengeance est exponentiellement élevée chez eux. C'est pourquoi, les jeunes *mals* béninois se mettent en bataille contre toute adversité pour défendre leur groupe. Et à l'intérieur de leur groupe, ce sont des intérêts qui les divisent et souvent avec une rare violence pour faire appliquer une loi. Mais malheureusement, ils ne savent pas ou ne maîtrisent pas le moment propice où cette violence se transforme en règle qui établit l'ordre.

→ Le non-respect des règles de vie commune : Il ne peut avoir de négociation de frontières et de vivre ensemble que s'il existe des limites ou des structures d'encadrement à nos libertés. Car la trop grande liberté des jeunes Ahizi est préjudiciable à la vie du village. Sur ce point, la loi est un excellent instrument de limitation ou de régulation. Et les premiers Béninois-pêcheurs accueillis n'ont pas failli à cette assertion. Mais, les Béninois-pêcheurs de la *''deuxième heure''*, sous prétexte qu'ils sont Ivoiriens ne respectent plus les lois internes de cohabitation et rejettent la conception autochtone de *''être ivoirien''*. Par conséquent, ils s'exposent à la rupture des liens historiques qui les lient aux villages d'accueil. Et sans plus, ils rencontrent l'animosité et la vindicte des autochtones qui ne voient en leurs lois que la meilleure voie du vivre ensemble chez eux. Mais souvent, l'impopularité des mesures autochtones pour faire appliquer une loi aux étrangers rencontre de la résistance, car les étrangers ne veulent plus se laisser abuser. Alors, s'ensuivent des bagarres ou des conflits en chaîne.

→ Les bagarres fréquentes entre jeunes ou entre générations sont généralement interprétées comme le signe d'un profond malaise entre groupes. Mais ici, la bagarre entre communautés ou entre jeunes de communautés ethniques différentes dans un même village fait ériger des murs entre groupes, rompt les relations et met en panne l'interculturalité entre communautés.

À notre avis, c'est ce qu'il faudra renégocier plus tard. Mais, même si chaque communauté humaine a besoin d'un minimum de liberté, l'isolement d'une communauté par rapport à une autre n'est pas à vrai dire une meilleure solution dans le vivre ensemble. Car, le vivre ensemble exige que les parties cohabitent et négocient constamment leur « être-au-monde », relativisent leurs savoirs, leurs savoirs faire et leurs sécurités. Les Ahizi revenus des grandes villes et qui en ont fait quotidiennement l'expérience devraient aider les autres villageois à comprendre cela. Mais, leur silence sur ce point nous fait dire qu'ils sont dans un autre système de vie qui a sa vision du monde et ses règles de vie ; ou encore est-ce parce qu'ils ne maîtrisent pas les leviers de la bonne coopération et du changement en milieu rural qu'ils n'abordent pas ces sujets?

→ Dans les communautés rurales, le vol dans les champs, la trahison d'un groupe ethnique sont sévèrement punis parce qu'ils exposent les auteurs à l'exclusion. Effet, en se portant alliés des Alladian dans le conflit qui oppose les Alladian aux Ahizi et quelques soient les motifs, les étrangers Béninois ont porté un coup fatal à leur coopération avec les autochtones Ahizi. Du coup, la confiance entre les deux communautés en porte les séquelles. Alors, nous comprenons la méfiance qui entache leurs rapports jusqu'à ce jour dans les villages ahizi et particulièrement à Tabôt.

Bref, s'il y a blocage de l'interculturalité dans les villages ahizi étudiés, c'est parce que les étrangers pris au piège par des valeurs identitaires ahizi n'ont pas su négocier réellement les « frontières ». À ce propos, il faut savoir que dans les villages africains, les valeurs autochtones prennent d'emblée de l'ascendance sur les valeurs républicaines ; et c'est à ce titre qu'il convient de se les négocier autant que possible.

• Les résultats de la gestion des conflits

Dans l'ensemble des villages en conflits avec les Béninois, il n'y a pas eu au *finish* d'exclusion définitive d'une communauté du patrimoine villageois. L'éloignement de la communauté béninoise sans doute « gênante », est vu par les autochtones comme un acte pour garantir la sécurité et la liberté des communautés. Mais, cette manière de voir et de vivre la sécurité et la liberté des communautés tue à vrai dire dans l'œuf ou rend méfiantes les nouvelles initiatives de l'interculturalité. Alors que cette dernière enseigne l'ouverture et le partage, encourage le vivre ensemble dans l'acceptation réciproques des différences ou dans la négociation des « frontières ».

Par ailleurs, aujourd'hui, les Béninois se sont spécialisés dans la pêche aux crustacés (crabes, crevettes et des écrevisses) et au commerce de petits poissons, alors que les Ahizi vaquent dans celle de gros poissons. Dès lors, naît entre eux une interdépendance alimentaire et commerciale qui dicte et manifeste des besoins réciproques à l'instar des alliances matrimoniales.

Enfin, l'éloignement « *pas si près, ni pas si loin* » d'une communauté par rapport à une autre qui véhiculerait l'idée d'expulsion est de mauvais aloi ; parce qu'il s'agit en fait de l'application d'une théorie de cohabitation passablement acceptable dont le but est de permettre aux communautés de mieux s'apprécier et une meilleure négociation permanente des frontières, afin de réduire le fossé des différences.

III- Conséquences du blocage de l'interculturalité

Pendant l'intermède, c'est-à-dire, le temps entre le conflit et la réconciliation, la vie des communautés dans les villages étudiés devient morose, de même l'interculturalité qui marque

l'acceptation de leurs différences. Ainsi, on note des conséquences parfois désastreuses qui proviennent à notre avis de deux niveaux : interne et externe.

III-1- Au niveau Interne

Dans les villages ahizi étudiés, dès que les relations entre communautés sont crispées ou bloquées, une sorte de morosité gagne la vie des habitants. Les relations sociales et professionnelles et les communications intergroupes se sectorisent ou sont davantage centrées au sein des communautés. Et puisque l'ouverture à l'environnement social immédiat est impossible, chaque communauté recherche ailleurs de nouveaux partenaires de pêche et de commerce de poissons, de crabes et d'écrevisses. Cela crée par ricochet, un engouement pour la recherche de nouveaux alliés (Alladian et Béninois) ou de nouveaux pôles de regroupement de communautés (N'djem).

Á Allaba : Le conflit entre factions de la communauté béninoise n'a pu être contenu par ses responsables. Mais, il l'a été grâce au paternalisme et au souci de vivre ensemble dans la paix des autorités villageoises autochtones. En effet, soupçonnés de prendre partie dans le conflit, les responsables de la communauté béninoise ont perdu évidemment tout crédit dans la régulation de ce conflit aux yeux de leurs membres. Voilà pourquoi, l'intervention ou l'arbitrage des autorités autochtones comme garants de l'unité et comme « pères » de la communauté villageoise toute entière est ici louée et reconnue comme portée de grande valeur. Certes, ces autorités autochtones sont donc mieux placées pour aider les communautés ou les groupes à négocier leurs « frontières » et à y ramener la paix. Voilà pourquoi, leur inertie serait un tort fait à toute la communauté villageoise et par la même occasion les rendrait comptables du désordre dans leur localité.

Á Bapo: Deux faits majeurs ont terni la cohabitation des Béninois étrangers et des Ahizi autochtones: l'interdiction de mariage entre jeunes filles béninoises et jeunes gens ahizi et l'éloignement de la communauté béninoise.

En effet, pour les Ahizi, l'accueil et l'ouverture à leurs hôtes Béninois vont jusqu'au don de soi par le mariage de leurs filles avec des jeunes Béninois. Cette vision de l'accueil et de l'ouverture des Ahizi n'est certainement pas celle des Béninois. Et cela donne le texte à d'interminables commentaires sur leur refus. Mais, dans tous les cas, les Ahizi trouvent cela inacceptable chez eux et refusent de continuer à cohabiter et à coopérer avec ces étrangers. C'est pourquoi le "vivre pas trop loin, ni pas trop près" leur est appliquée comme une théorie de la distanciation qui permet aux communautés de comprendre ce qu'est en fait la liberté et ses conséquences pour soi et pour autrui, et apprendre par la suite à les respecter.

Á Kôkô : L'environnement salubre des bords de l'eau est à la fois propice à la pêche, à la santé et au tourisme. Les Ahizi de Kôkô l'ont si bien compris au point d'en faire une condition *sine qua none* de l'accueil des étrangers chez eux. Ainsi, le non-respect de cette clause est passible de lois ou de menaces d'expulsion. Mais, le plus gênant pour les responsables du village est la difficile coopération entre jeunes. C'est pourquoi, l'île de Kôkô est affectée à la communauté béninoise. Pour les autochtones, cela est une solution de moindre mal, puisqu'elle est constamment violée par les multiples besoins et liens entre communautés.

ÁTabôt : Après les dures périodes d'hostilité, les alliances ou liens anciens ont prévalu entre Alladian et Ahizi. Mais, les Béninois, colistiers sans racines profondes avec les Alladian sont laissés-pour-compte à cause de leur prétention et leur parti pris dans le conflit qui opposa les Alladian aux Ahizi. Néanmoins, les liens matrimoniaux particuliers et professionnels ont sauvés quelques béninois que les Ahizi avaient reniés et qui s'agglomèrent désormais dans le faubourg de N'djem devenu *No man's land*.

III-2- Au niveau externe

Le blocage de l'interculturalité entre Ahizi et Béninois particulièrement a eu à un moment donné des conséquences fâcheuses sur les villages ou communautés circonvoisins.

- Des Béninois ont immigré dans les villages odjoukrou-pêcheurs de Gboubo, N'gatty, la baie naturelle de Layo. Quelques-uns ont été accueillis à Songon M'bratté, village ébrié, et d'autres à Sassako, village alladian. Mais des mésententes récurrentes entre hôtes et villages d'accueil ont amené ces derniers, soit à se débarrasser, soit à délocaliser les Béninois. Conséquences immédiates : le commerce de petits poissons et surtout de crustacés avec les villages ahizi étudiés est pratiquement interrompu. L'hostilité entre le village odjoukrou N'gatty et Allaba s'est ravivée ces dernières années, parce que N'gatty reprochait à Allaba de profiter des Béninois, sans leur réserver un accueil honorable. Ces reproches ont porté de bons fruits, puisqu'aujourd'hui, la communauté béninoise d'Allaba est la plus importante dans les villages étudiés. Mais si les Béninois et les Ahizi d'Allaba se portent plus ou moins bien, par contre N'gatty qui dit « avoir favorisé leurs liens » demeure frustré par la « méchanceté » des Ahizi d'Allaba qui ne les aident pas à entretenir leur principale route commune. C'est pourquoi N'gatty ferme de temps à autre cette route pour amener Allaba à prendre conscience de ce fait.
- Si la ville de Dabou manque également de ses commerçants de crustacés et de petits poissons, c'est à cause des hostilités fréquentes entre les Ahizi et leurs hôtes béninois et particulièrement le mauvais état de la principale route commerciale de Allaba à Dabou en passant par N'gatty. Mais, le préjudice le plus important est la diminution drastique de fourniture de crustacés à l'usine installée à cet effet dans la dite ville. Désormais, les Béninois ravitaillent en crustacés et en petits poissons les villages ébrié, alladian et le marché de poissons de Yopougon à Abidjan. Et la ville de Dabou emporte les conséquences.
- Ensuite, les recompositions administratives et politiques de ces dernières années ont également des conséquences fâcheuses. En effet, perturbés par de multiples délocalisations, les Béninois ne savent plus à quelle ville sont-ils vraiment rattachés. Cette situation a alerté un moment l'ambassadeur du Bénin en Côte d'Ivoire qui est venue s'en enquérir et a décidé en accord avec le gouvernement ivoirien de mener une campagne de sensibilisation auprès des populations autochtones et ses compatriotes de la nécessité de négocier véritablement les « frontières » afin de vivre pacifiquement avec les autres. À chacune de ses rencontres, l'ambassade rappelle les accords civils, les déplacements des habitants des Etats de la CEDEAO et la fraternité qui y doit prévaloir. En vérité, les premières années qui ont suivi, cette mission a porté de bons fruits, mais, hélas par la suite!

- Enfin, la question de la double citoyenneté dans les villages autochtones:

L'intégration des jeunes autochtones comme celle des étrangers à la communauté politique des autochtones passe nécessairement par les cérémonies d'initiations officielles à la vie adulte ou citoyenne prévues par les systèmes politiques autochtones. Mais aujourd'hui, avec le mariage entre membres des communautés, une reconnaissance réciproque des enfants nés de ce mariage comme membres à part entière de leurs communautés prend de plus en plus de l'importance. Et cette reconnaissance arrive une panacée ou comme contournement de la question exigeante de la double citoyenneté. Voilà pourquoi, nous disions plus haut que les alliances matrimoniales viennent altérer l'ardeur brutale et sauvage de l'exclusion. Maintenant, si une communauté rejette ce type de mariage, alors elle s'exclue d'elle-même de la sincère coopération villageoise. Car dans le cercle villageois, la seule acquisition de la citoyenneté ivoirienne ne suffit pas pour bénéficier de tout l'attachement, de tous les égards et de toute la confiance des autochtones à l'égard de l'ivoirien d'origine étrangère.

Bref, les conséquences du blocage de l'interculturalité sont nombreuses, et souvent incommodes et pour les communautés directement concernées et pour l'environnement social circonvoisin. C'est pourquoi, il convient de négocier sans répit son « être au monde » avec son « en-tour ». Cela ne signifie pas une faiblesse, mais plutôt un acte hautement humain au quotidien pour vivre et survivre avec les autres, surtout que les revendications et exigences de la citoyenneté locale sont altérées grâce aux accords de la CEDEAO sur la circulation / le déplacement des personnes et des biens entre populations-membres de la CEDEAO, grâce également à la reconnaissance réciproque des enfants issus du mariage entre membres des communautés étudiées et enfin, grâce à une culture ivoirienne encore hybride avec laquelle s'accommodent plus ou moins autochtones et étrangers.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous retenons de la problématique de l'interculturalité des communautés ahizi autochtones et béninoises étrangères ce qui suit :

- nombre élevé de *mâles* dans les communautés étrangères des villages étudiés ;
- méfiance vis-à-vis des manifestations culturelles des étrangers ;
- non-respect des lois internes de cohabitation par les étrangers;
- mariage interdit entre jeunes gens autochtones et jeunes filles étrangères;
- sentiment des autochtones que la citoyenneté ivoirienne est bradée.

Ces situations qui apparemment font obstacle à l'interculturalité des communautés étudiées, peuvent d'une façon être surmontées, si toute les populations villageoises acceptent les « contournements » par la reconnaissance réciproque des enfants issus des unions matrimoniales entre membres des deux communautés (qui par ricochet favoriserait les initiations politiques locales qui donnent droit à la citoyenneté), si les activités communes de pêche qui généralement les rapprochent sont pratiquées dans le respect des personnes et des biens, enfin, si les accords de la CEDEAO, accords favorisés ici par une culture ivoirienne

encore hybride avec laquelle s'accrochent tous les ressortissants de la CEDEAO, sont intériorisés et acceptés par les populations-membres.

Mais, il est à déplorer que malgré des rapprochements notables entre les deux communautés (autochtones et allogènes) étudiées, il existe encore de la méfiance réciproque, résultat, soit des événements malheureux du passé, soit des manifestations culturelles étrangères qui heurtent des sensibilités locales et qui rendent difficile l'acceptation véritable ou le commerce réciproque ou encore l'interculturalité effective. Espérons que des mécanismes de négociation des frontières bien « lubrifiés », humaines et sincères permettront aux communautés d'y parvenir.

Bibliographie

1. Adoukonou, B., 1980, *Jalons pour une théologie africaine, Essai d'une herméneutique chrétienne du Vodun dahoméen*, Éditions Lethielleux, Paris.
2. Agier, M., 2013, *La condition cosmopolite, L'anthropologie, à l'épreuve du piège identitaire*, La Découverte, Paris.
3. Allou Kouamé R., 2002, *Histoire des peuples de civilisation Akan, des origines à 1874*, Thèse de Doctorat d'État, T.II, Université de Cocody, Abidjan.
4. Atger, P., 1962, *La France en Côte d'Ivoire en 1843*, Dakar.
5. Augé M., 1968, « Temps et Société : cas de la société Alladian », in *Cahiers ORSTOM, Serie Sciences Humaines*, vol. V, n°3, Paris.
6. Clanet Cl., 1993, *Introduction aux approches interculturelles et en Sciences Humaines*, P.U. du Mial, Toulouse.
7. Diabaté H., 1988, *Eglise et Société Africaine, Paroisse St Pierre de Jacquerville, un siècle d'apostolat*, Les Nouvelles Éditions, Abidjan.
8. Loukou, J.N., 1984, *Histoire de la formation des peuples*, CEDA T.1, Abidjan.
9. Mel Mèlèdje R., 1994, *Emokr, Systèmes de gestion des conflits chez les Odjoukrou (Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat, Régime unique, E.H.E.S.S, Paris.
10. Mel Mèlèdje R., 2010, « Anthropologie de l'étranger et des mutations du vivre ensemble dans les sociétés lagunaires : cas des Ahizi, Alladian Kyaman et Odjoukrou de Côte d'Ivoire », in *Repères, Revue Scientifique de l'Université de Bouaké, Philosophie et Sciences Humaines*, vol. 1-n°1-2010, p. 93-124, ISSN : 1817-177X.
11. Memel-Fotê H., 1980, *Le système politique de Lodjoukrou, une société lignagère à classes d'âge de Côte d'Ivoire*, Présence Africaine et Nouvelles Éditions Africaines, Paris, Abidjan, Dakar, Lomé.
12. Memel-Fotê H., 2007, *L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVIIe-XXe)*, Les Éditions du CERAP, IRD, Abidjan et Paris.
13. Muezy H., 1954, *Assinie et le royaume de Krindjabo*, Larose, 2^{ème} Édition, Paris.
14. Olivier Sardan (de) J.P., 1995a, *Anthropologie et Développement, Essai en Anthropologie du changement social*, Karthala, Paris.